

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne (centre organisateur)**

co-organisent

## LE CONCOURS DE PSYCHOLOGUE TERRITORIAL SESSION 2023

*Filière médico-sociale – catégorie A*

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 20 septembre au mercredi 26 octobre 2022	Jeudi 3 novembre 2022	Courant janvier et février 2023 au CIG Petite Couronne
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a>. Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.</li> <li>- La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. <b>En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 3 novembre 2022, 23h59), la préinscription en ligne sera annulée.</b></li> <li>- Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission.</li> <li>- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au <b>19 décembre 2022</b>.</li> <li>- Les candidats au concours externe constituent et transmettent une fiche individuelle de renseignement en vue de l'épreuve d'entretien. La date limite de dépôt est fixée au <b>3 novembre 2022</b>.</li> </ul> <p style="text-align: right;">Contact : <a href="mailto:concours@cig929394.fr">concours@cig929394.fr</a></p>		

Nombre de postes ouverts	
Concours sur titres avec épreuve	185 (cent quatre-vingt-cinq)

Conditions d'inscription
<p>Peuvent se présenter à ce concours sur titres avec épreuve, les candidats titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>De la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie</li> <li>b. Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du 19 mai 2006</li> <li>c. Soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe du décret n°2004-584 du 16 juin 2004 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, puis de l'université Aix-Marseille-I</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon</li> <li>- Diplôme d'études psychologiques et psychosociales, option psychopathologie, de l'université de Bordeaux, puis de l'université Bordeaux-III, puis de l'université Bordeaux-II</li> <li>- Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Clermont-Ferrand, puis de l'université Clermont-Ferrand-II</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de Dijon</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II</li> <li>- Certificat d'études supérieures de psychologie pathologie de l'université Lille-III</li> <li>- Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Lyon, puis de l'université Lyon-II</li> <li>- Diplôme de psychopathologie et de psychologie appliquée de l'université de Montpellier, puis de l'université Montpellier-III</li> <li>- Diplôme de psychologie pathologie de l'université de Nancy, puis de l'université Nancy-II</li> <li>- Diplôme de psychologie pathologie de l'institut de psychologie de l'université Paris Cité</li> <li>- Diplôme de psychopédagogie spéciale de l'institut de psychologie de l'université Paris Cité</li> <li>- Diplôme de psychologie de l'université Paris-V</li> <li>- Diplôme de psychologue clinicien de l'université Paris-VII</li> <li>- Certificat d'études supérieures de psychologie pathologie de l'université Paris-X</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Rennes, puis de l'université Rennes-II</li> <li>- Certificat d'études supérieures de psychologie pathologie de l'université de Strasbourg, puis de l'université Strasbourg-I</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Toulouse, puis de l'université Toulouse-II</li> <li>- Diplôme de psychologue praticien délivré jusqu'au 31 décembre 1969 par l'institut catholique de Paris</li> <li>- Diplôme de psychopathologie clinique délivré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970 par l'institut catholique de Paris</li> </ul> </li> </ol> </li> <li>2. <b>De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés ci-dessus</b></li> <li>3. <b>Du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers</b></li> <li>4. <b>Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'institut catholique de Paris</b></li> <li>5. <b>Du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue</b></li> </ol>